

Le beau temps arrive à grands pas, ce qui veut dire nettoyage du terrain. Prendre note qu'avant d'allumer, il faut s'informer. Le brûlage de feuilles mortes ou bois mort provoquera beaucoup de fumée toxique. Pour les feuilles mortes ou résidu vert, utilisez plutôt le bac de compostage. L'utilisation d'un foyer préfabriqué avec une barrière pare-étincelles, ne nécessite pas de permis.

Pour plus de détails : prevention@regieincendieest.com ou

819-838-5877poste 202

